MAIRIE DE LOCTUDY

Année 2027

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

A retourner avant le 31 janvier 2027

Dénomination de l'Association :	.....
Ecrire le titre en entier	.....
et en lettres capitales	.....

Veuillez cocher la case correspondant à votre situation :

- ☐ Première demande
- ☐ Renouvellement d'une demande

* * *

REMARQUES IMPORTANTES

1. Seuls peuvent obtenir une subvention les associations ou organismes à but non lucratif déclarés en Préfecture et présentant un intérêt local.

2. Les demandes de subventions doivent être adressées à Monsieur Le Maire – Service Affaires culturelles, associatives et sportives :

    a. Mairie de Loctudy - Place des anciens combattants - BP 2 - 29750 LOCTUDY Cedex
    b. Par mail : associations@loctudy.fr

3. Après avoir complété le présent imprimé comprenant 6 pages, l'association ou l'organisme joindra toutes justifications nécessaires à l'instruction et à la bonne compréhension de son dossier.

Le dossier devra comprendre les pièces suivantes, sans quoi, le dossier ne sera pas étudié :

☐ Avis de situation au répertoire national des entreprises et de leurs établissements (SIRET) (contact : INSEE Tél : 02.40.41.75.75)	☐ Compte-rendu de l'emploi de la subvention de l'année précédente
☐ Récépissé de déclaration de l'association à la préfecture	☐ Statuts à jour de l'association
☐ Liste des administrateurs et leur fonction ; composition du bureau	☐ Derniers comptes annuels certifiés (1) et approuvés par l'assemblée
☐ Copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale	☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB) libellé au nom de l'association ; Le cas échéant, échéanciers de remboursement des emprunts contractés
☐ Budget détaillé de l'exercice 2026	☐ Budget du prochain exercice (2027)
☐ Situation de l'ensemble des comptes bancaires et d'épargne de l'association (relevé de compte officiel)	☐ Les motivations de la demande de subvention

Ne pas fournir les documents pour lesquels il n'y a pas eu de changement (ex : statut ; avis de situation, etc.. ;) si déjà fournis l'année précédente

(1) L'article L612-4 du Code du Commerce impose à toute association qui reçoit annuellement des autorités administratives ou des établissements publics à caractère industriel et commercial, une ou plusieurs subventions dont le montant global est supérieur à 153 000 € (seuil fixé par décret du 21 mars 2006) de :

- établir chaque année un bilan, un compte de résultat et une annexe
- nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant
- publier, dans des conditions déterminées par décret, ses comptes annuels et le rapport aux commissaires aux comptes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom du représentant légal : ……. Qualité : …….

Nom de la personne chargée
du suivi du dossier : …… Qualité : …….

N° de SIRET (N°INSEE) : …… …… N° récépissé en préfecture : …….
(OBLIGATOIRE)

Adresse du siège social :
…..……
……
……
……...

Tél : ……..…… Mail …….

Agrément(s) et/ou reconnaissance d'utilité publique dont bénéficie éventuellement l'organisme (type, n° et dates à préciser) :
……
……

Fédérations et organismes auxquels est éventuellement affiliée l'association :
……
……

Nombre d'adhérents à l'association :
……

Nombre de salariés permanents de l'organisme : …… soit en équivalent temps plein (ETP) :…
dont emplois aidés : …….

Nombre de bénévoles : …….

Evaluation des mises à disposition gratuites (locaux, matériel, personnels) dont bénéficie l'association :
- par la mairie de Loctudy : ……
- par d'autres organismes : ……

Evaluation des dons en nature dont bénéficie l'association : ……..

Compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte :……

Banque ou centre : ……..

Domiciliation : ……

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB/RIP

TABLEAU À COMPLÉTER PAR L'ASSOCIATION

PRODUITS (recettes)	**Réalisé N-1**	**Prévu N (en cours)**	**Prévu N+1**
Ventes et prestations (billetterie, stages, buvette…)			
Cotisations et licences			
Subventions reçues			
Autres recettes (dons, sponsors, produits financiers…)			
TOTAL DES PRODUITS			

CHARGES (dépenses)	**Réalisé N-1**	**Prévu N (en cours)**	**Prévu N+1**
Achats et services extérieurs (matériel, locations, assurances, déplacements…)			
Personnel (salaires et charges sociales)			
Autres dépenses (impôts, frais de gestion, charges financières ou exceptionnelles…)			
TOTAL DES CHARGES			

EXCÉDENT OU DÉFICIT

L'association sollicite une subvention de …… € (1)

(1) Une convention d'utilisation de la subvention est obligatoire au-delà de 23 000 € (article 10 de la loi du 12 avril 2000 et décret du 6 juin 2001). Elle peut aussi être établie pour un montant inférieur.

MOTIVATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

CERTIFICATION DES INFORMATIONS PAR L'ASSOCIATION

Vos données sont nécessaires aux services Vie associative et Finances de la collectivité, pour assurer le suivi et la gestion de votre demande, ceci dans le cadre contractuel. Elles sont communiquées au Trésor Public pour les versements et conservées 2 ans pour les subventions sans suite, et 10 ans pour les subventions reçues/versées. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée en mairie.

☐ L'association déclare respecter les principes et valeurs de la Charte d'engagement réciproque conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte.

Renseignements certifiés exacts : à **le**

Le Président : **Le Trésorier :**

Cachet de l'organisme demandeur :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Une circulaire du 18/01/2010 (*NOR PRMX1001610C*) relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations a pour objectif de clarifier et sécuriser l'octroi des subventions accordées par les personnes publiques, notamment au regard de la réglementation européenne.

Il s'agit de vérifier le montant total des aides publiques perçues par l'association sur 3 ans par rapport au seuil de 200 000 €uros, afin de formaliser ces aides au regard des règles européennes dites de minimis.

A cet effet, merci de compléter le tableau joint permettant de recenser l'ensemble des aides publiques de toute nature (subvention directe, mise à disposition de personnels ou de locaux…) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne à l'association sur trois exercices.

Origine de l'aide (Etat, Collectivité)	**Dénomination et objet de l'aide** (subvention, avance, mise à disposition…)	**Montant de l'aide ou valorisation**	**Date de la décision**
ex : Mairie de Loctudy	Subvention		

TOTAL : …… €

Fait à : Le

Le demandeur (signature)

Document à retourner au Service Affaires culturelles, associatives et sportives

Mairie de Loctudy, Place des Anciens Combattants BP2, 29 750 LOCTUDY

OU

Centre culturel de Loctudy - 788 Rue hent, Pontual Vihan, 29 750 Loctudy

OU

Par mail : associations@loctudy.fr

ANNEXE A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

PAR TOUTE ASSOCIATION SPORTIVE

Licenciés ou adhérents (saison 2023/2024)		dont	**Résidants de Loctudy**
- Enfants			
- 13-18 ans			
- Adultes			
- + de 60 ans			
Total licenciés……			

Nombre de salariés : …… dont ……titulaires du Brevet d'Etat

Nombre total d'heures mensuelles rémunérées : …… ;;

Emploi bénéficiaire d'un dispositif spécifique : OUI NON
Si oui, lequel :